



SNASUB-FSU

Le Syndicat National de l'Administration Scolaire
Universitaire et des Bibliothèques



BULLETIN D'INFORMATION SPECIAL RETRAITE(E)S DU SNASUB-FSU

La vie militante ne s'arrête pas à la retraite ! Au contraire, les retraités des différents syndicats de la FSU participent activement aux mobilisations en cours (protection sociale, dépendance etc) et apportent leurs analyses à des dossiers intergénérationnels.

Les personnels retraités adhèrent aux différents syndicats composant la FSU dans lesquels ils militent aux côtés des actifs.

La plupart des syndicats de la FSU font vivre un secteur retraités

Nous souhaitons faire de même au SNASUB-FSU car après tout la vie militante ne s'arrête pas à la retraite ! Au contraire, nous pensons que les retraités de la FSU peuvent et doivent participer activement aux mobilisations aux côtés des collègues en activité, tout comme à celles plus spécifiques qui les concernent directement. Les motifs de mécontentement sont nombreux et pour ne citer que les plus importants, en voici une liste non exhaustive :

Nous devons être à même de dénoncer :

- La baisse probable de nos pensions puisque le ministre de l'Economie a d'ores et déjà annoncé une « sous-indexation » des pensions par rapport à l'inflation pour la prochaine loi de finances. En clair, nous paierons sur nos pensions l'austérité ;
- Les difficultés d'accès au système de santé ;
- Les services publics qui s'éloignent des citoyens : la Poste, les transports, les hôpitaux de proximité. Internet n'est pas la solution puisqu'environ 30 % de la population ne peut y accéder ;
- Les menaces sur la Sécurité sociale avec la création d'une 5^e branche qui ne résout en rien le problème de l'autonomie des personnes âgées. D'autant que la loi grand âge promise a été abandonnée ;
- Le doublement des franchises et participations forfaitaires aux frais de santé qui nous fait craindre une augmentation du renoncement aux soins pour les assurés les plus modestes, en particulier les retraités ;
- La hausse des cotisations de complémentaires santé à la suite notamment des transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire et du déploiement de la réforme du 100 % santé, particulièrement inégalitaire et onéreuse ;
- La tendance à l'augmentation des dépassements d'honoraires à la charge des assurés sociaux et donc la crainte d'un reste à charge de plus en plus élevé ;
- Les disparités en matière de reste à charge à l'échelle du territoire en particulier en fonction de l'âge ;

Trop souvent, les retraités ont été perçus comme des privilégiés. C'est loin d'être le cas pour ce qui concerne une bonne majorité de nos collègues.

La pension est un traitement continué et un salaire socialisé *en rémunération des services accomplis jusqu'à la cessation régulière des fonctions*. Si l'on prend l'exemple du montant de la pension d'un adjoint administratif, de catégorie C donc, après une carrière complète, qui se retrouve à émarger à moins de 1000 euros mensuels, nous sommes loin de l'opulence et plutôt dans la survie.

En organisant de pauvres retraites, les libéraux veulent briser la confiance dans la répartition, faire croire aux actifs et aux jeunes qu'ils n'auront pas de retraites, pour qu'ils se tournent d'eux-mêmes vers l'épargne retraite et les fonds de pension.

Nous voulons à notre humble niveau construire ou reconstruire le lien indispensable entre actifs et retraités.

Au niveau national, le SNASUB-FSU a recensé 181 adhérents qui ont fait valoir leur droit à la retraite et qui ont volontairement poursuivi leur adhésion. Jusqu'alors cela leur permettait juste l'affiliation directe à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, qui regroupe des syndicats de la fonction publique appartenant à la FSU, à Solidaires et pour quelques-uns à FO et à l'UNSA. La FGR est structurée au niveau départemental, puis national. La cotisation à la FGR-FP est déjà comprise dans la cotisation syndicale.

Nous n'avons pas la prétention de calquer les pratiques du SNES-FSU car nous n'avons actuellement pas le même vivier, mais nous pouvons nous en inspirer : au SNES-FSU, les adhérents retraités appartiennent statutairement à un secteur spécifique assimilé à une catégorie. Un collectif national anime le secteur, assure la publication des

bulletins d'information annuels (l'US retraités), organise des stages nationaux et convoque chaque année une AG nationale regroupant des délégués de toute la France.

Nous souhaitons amener nos collègues à se rassembler autour de sujets d'actualité qui percutent notre condition de citoyen retraité et, d'une manière générale, ne pas laisser nos camarades isolés.

Le gouvernement actuel tient en partie par sa capacité à masquer les questions sociales, à nier l'explosion des inégalités et il n'hésite pas à opposer actifs et retraités. Pour nous, c'est le même combat puisque ce sont celles et ceux qui travaillent ou qui ont travaillé qui paient la note.

Nous avons donc proposé lors de ce 11ème congrès national du SNASUB-FSU de faire émerger un Secteur Retraite/Retraités de manière à assurer le lien indispensable avec nos collègues retraités, dans un premier temps, puis de nous mettre à l'écoute des collègues futurs retraités à plus ou moins longue échéance. Nous proposons pour le faire vivre, de construire une équipe d'interlocuteurs privilégiés autour de ce nouveau secteur.

La possibilité statutaire nous en est offerte et nous aurons dans un premier temps à recenser les collègues concernés et à construire un fichier de leurs coordonnées au moins numériques.

Tout est à faire et il nous faudra y travailler ensemble et à distance par le biais de visio-réunions. Il nous faudra nous rapprocher de l'ensemble des académies pour faire un état des lieux de l'existant.

Nous souhaitons pouvoir créer une adresse générique de contact en snasub.fr spécifique aux retraités adhérents du SNASUB-FSU (qui pourrait être enretraite@snasub.fr)

Nous serons alors en mesure de produire notre première communication électronique à destination de l'ensemble de nos collègues retraités.

Tout cela demandera du temps et des bonnes volontés, mais qui ne manquent pas à ce jour.

Quelques informations récentes quant à notre condition de retraité(e)s

Accès aux soins pour toutes et tous

Les organisations des retraité·es du G9 se mobilisent pour l'accès aux soins pour toutes et tous. En cette rentrée 2024-2025, l'exigence de politiques publiques ambitieuses est plus que jamais d'actualité. Le triptyque revendicatif des 9 organisations de retraité·es (CGT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires) demeure, quel que soit le gouvernement mis en place : pouvoir d'achat des pensions, santé et services publics.



Les organisations des retraité·es du G9 se mobilisent pour l'accès aux soins pour toutes et tous.

Aujourd'hui, les questions d'accès aux soins font partie des premières préoccupations de la population et notamment des retraité·es. Dans ce cadre, nos neuf organisations ont décidé de lancer une grande campagne de mobilisation autour de cette question : difficultés pratiques, géographiques et financières pour accéder aux services de soin et de santé. Initiative qui s'inscrit dans la durée. La situation du secteur de l'autonomie, faute de loi de programmation, est catastrophique. Les tarifs des complémentaires santé, indispensables si on veut se soigner, ne cessent d'augmenter.

Un questionnaire, envoyé aux équipes locales en juin, recense les dysfonctionnements, les besoins et aussi les mobilisations dans les départements, qui se poursuivent.

Comment leur donner un retentissement national et élargir la protestation ? Pour répondre à cet enjeu, nos 9 organisations, réunies le 3 septembre, ont pris un certain nombre de décisions :

- Le mercredi 9 octobre : conférence de presse dans tous les départements et à Paris (à 11h 00 dans les locaux de la FSU, 20 rue Malmaison à Bagnolet) sur un état des lieux, les mobilisations et nos propositions pour défendre la sécurité sociale et le système public de santé.

Cette journée est un point d'étape pour appeler à la multiplication de mobilisations et d'initiatives en territoires pour préparer une action nationale d'ici la fin de l'année.

- Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) et du PLF dont les annonces de restrictions budgétaires provoquent bien des inquiétudes.
- Nous adressons une demande de rencontre aux groupes parlementaires pour exposer nos revendications.

Les mobilisations pour l'accès aux soins sont étroitement liées à la question du pouvoir d'achat. La santé coûte cher : les renoncements à se soigner ne cessent d'augmenter. Or la perte du pouvoir d'achat des retraité-es depuis début 2017 s'élève, au 1er juillet 2024, à 5,3 points (18,9 % d'inflation - 13,6 % de revalorisation de la pension). Et la somme des pertes pendant les 90 mois de cette période s'élève à 3 mois de pension. Nos organisations ont décidé d'agir pour le rattrapage et l'augmentation des pensions au 1^{er} novembre pour les complémentaires et pour la revalorisation des pensions de base au 1er janvier 2025.

Pour les organisations de retraité-es, la rentrée sera combative !



NON AUX MESURES D'AUSTERITE ANTISOCIALES !

Pour l'année 2025, le gouvernement ne semble pas du tout prêt à revenir sur ses choix : accroissement des exonérations de cotisations sociales et de leur non-compensation ! Sachant que des dizaines de milliards d'euros d'économie sont annoncés pour le prochain budget de l'Etat 2025, le budget alloué à la Sécurité Sociale sera en régression par rapport à l'inflation ce qui entraînera une augmentation des non-remboursements. Il en sera ainsi des restes à charge (RAC) pour les assurés et des absences de prises en charge pour les adhérents à une Complémentaire Santé.

D'ores et déjà, la presse et les médias annoncent la couleur :

- La consultation chez un généraliste pourrait passer de 26,50 € à 30 €. Depuis le 15 mai 2024, 2 € sont déjà dus par le patient pour une consultation. Y aura-t-il une nouvelle contribution ?
- Un patient absent à sa consultation pourrait être taxé.
- Le déplacement vers un centre de soins d'un patient en ALD pourrait voir son RAC pour un seul trajet passer de 2,00 € à 4,00 €.
- Toutes ces augmentations ne seront pas prises en charge par les complémentaires santé.

Pour empêcher tous ces mauvais coups qui ciblent les plus démunis et les malades, la Convergence des Services Publics lance une pétition.

La FGR-FP est partie prenante de la pétition lancée par Convergence des Services Publics « En finir avec les restes à charge pour les malades ! » et appelle ses sections départementales à développer les initiatives de signature de cette pétition en lien avec les autres organisations partenaires de Convergence.

Pour signer la pétition en ligne : <http://www.leslignesbougent.org/petitions/en-finir-avec-les-restes-a-charge-pour-lesmalades-17430/>

Le bureau de la FGR FP nationale le 24/05/2024

Le Haut Conseil de l'Age HCFEA

Le HCFEA a adopté le 4 juillet 2024 un avis portant sur le projet de décret relatif aux modalités d'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des Ehpad, PUV et USLD.

L'avis avance des propositions intéressantes : demande de 8 professionnels pour 10 résident-es par exemple, mais il ne nous a pas satisfait car le décret crée une inégalité entre les 20 départements expérimentaux (pendant 4 ans) et les autres, fixe un tarif forfaitaire indépendamment du GIR et des revenus, permet aux ARS de diminuer le tarif au détriment des résident-es si le contrat n'est pas respecté, ne dit rien sur le reste à charge, ni sur le besoin en personnels qualifiés en nombre ...

Autre document important adopté en juillet 2024 : Panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors. Cette étude très riche défend fermement la pension de réversion et la nécessité d'agir en amont pour établir l'égalité des pensions entre les femmes et les hommes. Un travail est prévu sur l'âgeisme

Tous les adhérents de la FGR-FP reçoivent la revue "Le Courrier du Retraité". La revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales et hospitalières, des établissements industriels de l'Etat et de leurs ayants cause, est publiée six fois par an.

[Le courrier du retraité n° 256 de juin 2024 est paru](#)



Editorial de J. Brilliet, secrétaire général

Le groupe des 9 est singulier, tant dans sa forme que dans sa durée

Le 3 juin 2014 a vu pour la première fois une manifestation de 9 organisations syndicales et associatives représentant les retraité(e)s.

Elle appelait à défendre les acquis remis en cause par un projet de réforme des retraites engagé par F. Hollande et M. Touraine.

Le 15 mars 2018, partout en France, le groupe des 9 appelle à la mobilisation contre la hausse de la CSG pour les retraité(e)s.

Succès de la mobilisation qui conduit le président, en 2019, à annuler cette hausse pour les pensions inférieures à 2000 euros.

Le 2 décembre 2021, à l'appel du groupe des 9, plus de 25 000 retraité(e)s manifestent à Paris pour le pouvoir d'achat, la protection sociale et les services publics.

Le 24 octobre 2023, le groupe des 9 mobilise les retraité(e)s sur toute la France. Ils obtiennent une revalorisation des pensions de 5,4 %

Le 26 mars 2024, plus de 110 rassemblements du groupe des 9 se sont tenus partout en France, bien plus que le nombre de départements.

Le groupe des 9 est singulier, tant dans sa forme que dans sa durée. Il irrigue des démarches unitaires qui se retrouvent aussi dans les CDCA où la FGR s'engage pleinement.

Il nous sera d'autant plus utile dans les mois à venir, notamment après le temps des européennes, face aux vents contraires que nous pressentons.

Dans la logique de la trajectoire économique du pouvoir, les dizaines de milliards de restrictions annoncées se feraient au détriment des salarié(e)s. Relayée par une campagne de presse à bas bruit mais bien réelle, les retraité(e)s sont dans le viseur et stigmatisé(e)s.

Que ce soit sur les droits sociaux dérivés de la retraite, du niveau de leur pension, de l'avenir de la pension de réversion, de l'abattement fiscal de 10 %, du coût de la santé et de la perte d'autonomie, ils devraient payer. Ils le devraient d'autant plus qu'on les accuse, plus ou moins ouvertement, d'être débiteurs d'une dette discutable... creusée par des exonérations fiscales et sociales qui ont enrichi les actionnaires.

Demain, donc, le groupe des 9 se mobilisera pour défendre le pouvoir d'achat d'anciens et anciennes salarié(e)s qui ne vivent que de leurs pensions, qui doivent pouvoir se soigner et accéder à des services publics revivifiés. Les 10 prochaines années s'ouvrent à nous, l'unité comme moteur, les "jours heureux" comme horizon.

Le mot de Benoît Teste, Secrétaire général de la FSU

Saluons les 10 ans d'action unitaire des neuf organisations de retraité-es (G9).

À l'heure de la pression permanente d'une extrême droite au discours excluant et stigmatisant, il est bon de voir qu'il existe aussi des pôles de résistance collective, venant en particulier des oublié-es du système, des invisibles, des méprisé-es qui coalisent leurs forces et trouvent des alliances.

À l'heure du libéralisme en roue libre qui, sans craindre de préparer le terrain à l'extrême droite, monte les populations les unes contre les autres, les fonctionnaires « privilégiés » contre les salariés du privé, les retraités « nantis » contre les actifs et les jeunes, etc., il est bon de voir que domine en réalité encore et toujours une exigence porteuse d'avenir : la solidarité. Le discours excluant n'a que peu de prise dès lors que l'on parvient à faire du collectif, continuons à y œuvrer à tous les niveaux !

Vous l'aurez compris, nous proposons de faire vivre le secteur Retraite/Retraités de notre syndicat, le SNASUB-FSU. Des questions, des soucis, des problèmes ? **Ne restez pas seul(e)s !**

En attendant la création de notre adresse générique, vous pouvez nous contacter par le biais de nos adresses personnelles :

Françoise GUILLAUME
frguillaumeagnes@gmail.com

Carole WURTZ
carole.wurtz@gmail.com

Bernard GUEANT
gueant.bernard@yahoo.fr

Continuez à soutenir et à participer à l'action syndicale en tant que retraité(e)s !

Vous pouvez adhérer ou réadhérer en ce début d'année scolaire/universitaire, vous pouvez continuer à vous syndiquer SNASUB-FSU en 2024/2025 !

En tant que retraité(e)s syndiqué(e) au SNASUB-FSU, vous êtes automatiquement adhérent à la FGR-FP. Vous conservez ainsi un lien syndical bien utile et la cotisation de la FGR-FP est déjà incluse dans votre cotisation syndicale. La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique est une association nationale, regroupant plus de 25 000 pensionné(e)s des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) ainsi que leurs veufs ou veuves.



Le Syndicat National de l'Administration
Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSDEN,
CIO, établissements d'enseignement supérieur,
Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports...

Mardi 1^{er} octobre 2024

Toutes et tous en grève et dans les manifestations unitaires !

*Nomination de Michel Barnier à Matignon, en dépit du résultat des élections législatives...
Jusqu'à quand, Emmanuel Macron, président des riches, pourra-t-il s'opposer aux politiques
visant à redistribuer plus équitablement les richesses produites pour financer la satisfaction
globale des besoins sociaux ? Jusqu'à quand continuera-t-il à imposer des politiques destructrices
de nos droits sociaux les plus élémentaires ?*

***Ne (les) laissons pas faire ! Partout en France, dans l'unité syndicale, actifs comme retraité(e)s,
MOBILISONS-NOUS le mardi 1er octobre 2024 pour imposer nos revendications !***

Parcours professionnels et syndicaux de vos délégué(e)s du SNASUB-FSU pour le secteur Retraite/Retraités



J'ai commencé ma carrière comme auxiliaire de bureau au rectorat de Lille en 1981. Ensuite je suis passée de la catégorie D à la catégorie B classe exceptionnelle par examen professionnel, concours interne et tableau d'avancement, j'ai essentiellement occupé des postes en EPLE collège et lycée. J'ai enfin pris une retraite bien méritée en septembre 2023. J'ai adhéré au SNASUB peu de temps après mon entrée dans l'Education Nationale. J'ai exercé les fonctions de commissaire paritaire académique C et B puis commissaire paritaire national B. J'ai terminé ma carrière syndicale comme secrétaire académique du SNASUB de Lille

Carole WURTZ



Heureuse retraitée depuis 2019, j'ai été recrutée en 1976 dans l'Académie d'Aix-Marseille en qualité d'auxiliaire de bureau. J'ai d'abord été affectée pendant 3 mois en remplacement d'un surveillant général, puis à l'Inspection académique de Marseille pendant 4 ans. En 1980, j'ai été titularisée comme agent de bureau (catégorie D) et affectée en lycée puis en université. Enfin de 1984 à 1990, j'ai été affectée dans un très petit collège rural. La réussite au concours de SASU en 1990, m'a permis d'intégrer l'Académie de Grenoble : 8 ans au Rectorat, puis dans différents lycées. J'ai accédé au grade de SASU classe exceptionnelle par examen professionnel.

Militante du SNASUB depuis 1993, j'ai été élue commissaire paritaire. J'ai assuré le co-secrétariat départemental de la FSU 38, la trésorerie de la FSU AURA de 2003 à 2020 et le secrétariat académique du SNASUB pendant de nombreuses années jusqu'à mon départ à la retraite. Je représente le SNASUB-FSU à la SFRN (section fédérale des retraités nationale).

Françoise Guillaume



J'ai commencé ma carrière comme auxiliaire de bureau au rectorat d'Amiens en 1982. J'ai été titularisé en 1986 en catégorie D (disparue à ce jour). J'ai réussi le concours exceptionnel d'accès à la catégorie C (Adjoint administratif ADJAENES). J'ai été ensuite promu par voie de liste d'aptitude en catégorie B (Secrétaire administratif - SAENES).

J'ai adhéré au SNASUB-FSU en 1988 et je me suis investi au fil du temps en tant que délégué du SNASUB-FSU jusqu'à devenir secrétaire académique et à fréquenter assidûment la CAN. J'ai été commissaire paritaire national pour le corps des adjoints administratifs, commissaire académique pour le corps des adjoints administratifs, élu en CHSCTA, en CAPN, en CAPA, en CAAS, à la SRIAS du nord/Pas de calais /Picardie.

Bernard GUEANT

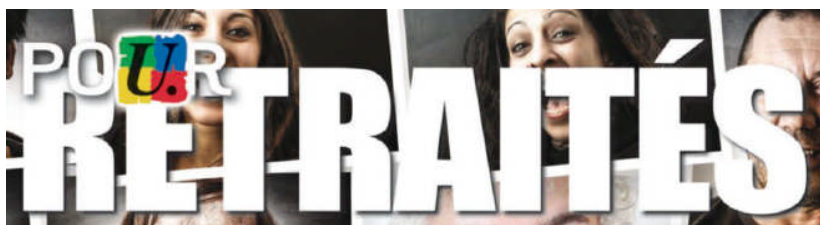
Ne restez pas isolé·e, adhérez au SNASUB-FSU !

Notre bulletin d'adhésion 2024/2025 figure en dernières pages

Le montant de vos cotisations en tant que retraité(e)s est basé sur la pension brute mensuelle :

- moins de 1 100 € : 25 €
- de 1 100 € à 1 250 € : 3 %
- de 1 251 € à 1 500 € : 3,5 %
- de 1 501 € à 2 000 € : 4 %
- de 2 001 € à 2 500 € : 4,5 %
- supérieur à 2 500 € : 5 %

[Le dossier Retraités de la revue Pour de la FSU du 11 juillet 2024 :](#)



RETRAITÉ·ES PRIVILÉGIÉ·ES ?

Un argument fallacieux ressassé par la droite

La pension de retraite est un salaire continué, gagné par ses années de travail. Et la nation s'est engagée à garantir aux personnes à la retraite un niveau de vie décent, en contrepartie des services rendus à la collectivité.

Comme une rengaine qui revient à chaque situation de crise, la politique budgétaire et fiscale imposée par le gouvernement (10 milliards d'économies pour 2024 et sans doute 20 milliards dans le projet de budget 2025) relance à nouveau cette petite musique qui monte contre les protections sociales en général et contre les retraité·es « privilégié·es » en particulier. Pensez donc, leur pension de base a été scandaleusement augmentée de 5,3 % au 1^{er} Janvier 2024 ! Est-ce bien raisonnable ? Quant à répondre à la revendication du Groupe des 9 d'augmenter de 10 % les pensions au titre du rattrapage du



Plus 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 ! Est-ce bien raisonnable ?

pouvoir d'achat depuis 2017... impossible, irréaliste, pas crédible pour les parlementaires de la majorité comme de la droite, rencontrés dans le cadre de la jour-

née d'action du 26 mars 2024. Pour le gouvernement qui lance des pistes, il faudrait donc se résigner à accepter de nouveaux reculs comme la désindexation

des pensions ou la remise en cause des pensions de réversion qui pénalisent encore les retraité·es les plus modestes, surtout les femmes. Un choix de classe qui épargne encore et toujours les plus riches, les actionnaires et leurs super profits qui pourtant atteignent des niveaux inédits (153 milliards d'euros en 2023 pour les entreprises du CAC40)...

Un choix inacceptable pour la FSU qui revendique une toute autre répartition de la richesse !

LA POSITION DE LA FSU

Pour une société solidaire

Les inégalités s'accroissent, le constat est patent. Les écarts de répartition des richesses n'ont jamais été aussi forts. Ce sont celles et ceux qui n'en produisent pas ou plus ou insuffisamment que le pouvoir attaque, en les rendant responsables des difficultés de la vie de toutes et tous.

On est loin du compte, le constat est accablant, notre société est de plus en plus inégalitaire. L'urgence sociale nécessite une réponse immédiate et des actions concrètes. C'est possible : la France fait partie des pays les plus riches. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale manque de volonté politique et de personnels. Une réforme fiscale est indispensable pour plus de justice, en taxant les ultra-riches, les superprofits et en mettant fin aux exonérations. Les propositions de la FSU et d'autres forces syndicales et associatives

s'articulent autour d'un meilleur partage des richesses pour que toutes et tous accèdent effectivement aux droits et vivent dignement. Elles sont inséparables d'une exigence de démocratie pour une société solidaire dans un environnement sain.

« Le bonheur est une idée neuve en Europe », Saint-Just en 1789

Vision utopique ? Cette phrase résonne encore, de même que l'ambition d'Ambroise Croizat de 1945 : « Assurer à tous les citoyens des moyens d'existence



[...] avec gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'État ». Un autre monde est possible, disons-nous aujourd'hui. Les luttes nombreuses le prou-

vent mais elles ont été jusqu'ici insuffisantes : à nous de construire le rapport de force nécessaire !

NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉ·ES

La dégradation des pensions est bien en marche

Liée aux modifications dans l'accès à la retraite, à une revalorisation insuffisante et à l'évolution de la population des retraité·es, la baisse des pensions se confirme.

Les réformes successives des retraites ont toutes en commun l'objectif de compression des dépenses. L'évolution du montant moyen des pensions est un indicateur de l'entreprise. Il dépend de deux phénomènes.

Le renouvellement de la population retraitée

Son effet sur l'évolution de la pension moyenne est essentiellement porté par les retraité·es « sortant·es », + 0,9 % sur la période 2005-2020 contre + 0,04 % pour les « entrant·es ». « En d'autres termes, précise le COR, par rapport à la pension moyenne, les retraités "sortants" ont des pensions bien plus faibles alors que les nouveaux retraités n'ont que des pensions légèrement plus élevées. » C'est le flux



L'augmentation de la pension moyenne ralentit depuis 2014.

des nouvelles retraitées qui vient augmenter la pension moyenne (+ 0,44 %) quand celui des

hommes agit négativement (- 0,24 %) car ils ont une pension moyenne inférieure à celle des retraités plus anciens, liée à la baisse continue des carrières

complètes et à la réduction des carrières très longues.

La revalorisation des pensions

Les écrits réalisés au sein du G9 attestent de la dévalorisation continue du pouvoir d'achat des pensions, reconnue par le COR : « L'augmentation de la pension moyenne ralentit depuis 2014 en lien avec la montée en charge des réformes des retraites engagées depuis 20 ans qui freinent l'évolution des pensions et avec les moindres revalorisations des pensions de retraite par rapport à l'inflation ».

Ainsi arrive-t-on à une inversion de l'évolution : en 2022, la pension moyenne brute est de 1 509 € quand elle était de 1 531 € en 2021 ! ♦ Jacques Lecoffre

PERSONNELS DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Toujours plus défavorisés à l'heure de la retraite ?

Les projets de réformes régressifs des retraites se succèdent, parfois abandonnés, parfois imposés à grands coups de 49.3, les inégalités de droits à la retraite restent et parfois s'aggravent.

Concernant les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, la situation n'a fait que se détériorer au fil des années. Comme tous les fonctionnaires, les personnels de la recherche ont subi la dégradation de leurs traitements résultant de décennies de gel ou de sous réévaluation du point d'indice. Mais, pour les chercheuses et chercheurs et les enseignant·es chercheuses/chercheurs, le recul constant de l'âge

de recrutement (les chargé·es de recherche sont recruté·es maintenant en moyenne à 33,8 ans au CNRS) a réduit à la fois la durée de carrière et le traitement moyen. Si on rajoute la prise en compte limitée des périodes d'études (très longues, les chercheuses et chercheurs et enseignant·es chercheuses/chercheurs sont recruté·es à bac +8 minimum, le plus souvent à bac +10), la prise en compte souvent impossible des périodes de travail

à l'étranger, la surprise est parfois rude à l'heure d'exercer son droit à la retraite.

C'est pourquoi le SNCS-FSU revendique la prise en compte de la structure réelle des carrières, incluant la prise en compte des années d'études, des années de précarité payées par des libéralités, des années de CDD (y compris les années de post-doctorat), et des séjours de recherche à l'étranger. ♦

Philippe Mussi



Vos coordonnées

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Nouvelle adhésion Réadhésion

Date de naissance :

Votre adresse postale

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tél. : Portable :

Adresse e-mail pour recevoir votre attestation fiscale et des informations syndicales :

.....

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre *Mémento*.

Souhaitez-vous recevoir notre journal *Convergences* par :
envoi postal ou par envoi électronique .

Souhaitez-vous recevoir la revue de la FSU *Pour* par :
envoi postal ou par envoi électronique .

Votre affectation

Académie de

Établissement d'affectation :

N° UAI :

(Unité Administrative Immatriculée ancien RNE)

Service :

Site :

Tél. professionnel :

Votre cotisation

Votre statut

Environnement professionnel : EPLE Services
 Supérieur Culture Jeunesse et sports
 Réseaux (CNED, CROUS, ONISEP, CANOPÉ, GRETA, etc.)

Retraité-e : Oui Non

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITRF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel-le CDI ou CDD de plus de 10 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel-le CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Corps : Grade :

Quotité de travail :%

Position d'activité :

(disponibilité, congé parental, congé de formation...)

Les cotisations syndicales ouvrent droit
à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant
ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Aide au calcul de votre cotisation

- Ajoutez à vos points d'indice majoré vos points NBI (le cas échéant)
- Appliquez à ce total le coefficient suivant :
 - > indice inférieur ou égal à 400 : 0,29 € par point d'indice
 - > de l'indice 401 à 500 : 0,33 € par point d'indice
 - > de l'indice 501 à 600 : 0,35 € par point d'indice
 - > à partir de l'indice 601 : 0,37 € par point d'indice

- CAS PARTICULIERS :
 - > CDD inférieur à 10 mois : 30 €
 - > CDD de 10 mois et plus :
 - indice inférieur ou égal à 400 : 0,23 € par point d'indice
 - de l'indice 401 à 600 : 0,26 € par point d'indice
 - à partir de l'indice 601 : 0,29 € par point d'indice
 - > Congé parental : 30 €
 - > Disponibilité : 30 €
 - > Temps partiel : en proportion de la quotité de travail
 - > Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLD) : au prorata
 - > Retraité-es (selon la pension brute mensuelle) :
 - moins de 1 100 € : 25 €
 - de 1 100 € à 1 250 € : 3 %
 - de 1 251 € à 1 500 € : 3,5 %
 - de 1 501 € à 2 000 € : 4 %
 - de 2 001 € à 2 500 € : 4,5 %
 - supérieur à 2 500 € : 5 %

(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités, FGR et l'abonnement au *Courrier du retraité*)

(reportez-vous aux informations ci-dessus)

(..... +) = x x = €

Indice

①

NBI

Total
Indice + NBI

Coefficient

Veillez vous référer au
② et ③ de la rubrique
« Aide au calcul de votre
cotisation » ci-dessus

quotité de travail
(ex. : x 0,8 pour 80 %)

à reporter en
page 2

Le règlement

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU

Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : <https://snasub.fsu.fr> rubrique « Sections académiques » ou dans notre mensuel *Convergences*.

Trois possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion. Merci de cocher l'une des cases ci-dessous.

> par chèque

1, 2 ou 3 chèque(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique, dont vous trouverez les coordonnées en consultant notre site : <https://snasub.fsu.fr> rubrique « Sections académiques » ou à la page contacts de notre *Mémento* ou de notre journal *Convergences*. En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la trésorerie nationale : Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 22 rue Malmaison, 93 170 BAGNOLET, ou bien nous contacter par téléphone au 06 45 25 60 91.

Règlement par chèque

Nombre de chèque(s) : 1 2 3

Montant de votre cotisation : €

> par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1^{er} du mois suivant.

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.

Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois.

Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.

Vous serez averti(e) de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

> autre moyen de paiement, précisez :

Prélèvement automatique SEPA

À envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à **votre Trésorerie académique**

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel/unique

Vos nom et prénom :

Pour le compte de :

SNASUB-FSU

Votre adresse :

22 rue Malmaison

93170 BAGNOLET

.....

Référence : cotisation SNASUB

.....

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque – BIC

Mandat de prélèvement

Signé à :

Le :

Agrafer le RIB ou les chèques ICI



Référence unique du mandat (sera complété par le SNASUB)
Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZZ59 5401